



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°2024-24**

Séance du 13 novembre 2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absent(s) : 4

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

**Etaient présents** : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Didier SANSON, Véronique MOREL, Cyrille GUILLEMARD, Julien MERVILLE, Fabien LEROY, Lucie GOULET, Maryvonne QUEMION, formant la majorité des membres présents.

**Absents excusés** : Maryline MAUPAIX (pouvoir Maryvonne QUEMION)  
Sophie COMONT  
Bérénice GAND (pouvoir Rémi MALO)  
Caroline TOUTAIN

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Maryvonne QUEMION

### TRAVAUX DE LA TRIBUNE DU TERRAIN DE FOOTBALL

**Date de convocation**  
06/11/2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les travaux de la tribune ont pris du retard car il faut procéder à un désamiantage de la toiture.

La commune a été attributaire d'un arrêté de subvention du Département de 30 % de 12 878 € HT soit 3 863 €.

Un ordre de service doit être transmis à l'entreprise avant le 11 décembre prochain, mais les dépenses étant vu à la hausse, une demande de dérogation sera sollicitée dans un premier temps, et un complément d'aide financière sera sollicitée dans un second temps auprès d'une Département.

La demande portera donc sur l'étude de repérage d'amiante sur les tôles ondulées d'un montant de 310.00 € HT, du désamiantage pour 9 825.00 € HT et des travaux de rénovation qui s'élève à présent à 15 267.21 € HT, soit un total de 25 402.21 € HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité refuse la dérogation et accepte de demander au Département une nouvelle subvention à hauteur de 7 620.66 € soit 30 % du nouveau montant des travaux. La communauté urbaine le Havre Seine-Métropole sera également sollicitée dans le cadre du fonds de concours pour des équipements sportifs.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20241113-2024-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2024

Publication : 27/11/2024

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,  
Rémi MALO

